

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 22 FÉVRIER 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg
Salle 144

Présents : Jacques BIGOT, Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Claude KERN, Eric KLÉTHI, Etienne WOLF

8-2016 Permis de construire rue du Bassin d'Austerlitz, bâtiment C à Strasbourg

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS la demande de permis de construire bâtiment C Rue du bassin Austerlitz à Strasbourg, déposé par SCI BLACK SWANS.

Le projet se situe dans le quartier du Neudorf sur une ancienne zone portuaire en reconversion. Le terrain d'assiette est de 1 597 m² sur lequel il s'agit de construire d'une part un bâtiment en R+16 pour des logements et du commerce en rez-de-chaussée et d'autre part, accolé au premier, un bâtiment en R+8 pour une résidence comprenant de l'habitat et des services communs en rez-de-chaussée.

La surface plancher totale est de 9 265 m² répartie de la façon suivante :

- 8 711 m² pour 156 logements
- 554 m² destinés au commerce

89 stationnements sont prévus et réalisés dans le cadre de l'opération globale « Back Swans » qui compte deux autres bâtiments (commission compatibilité de juillet 2014).

Le projet au regard des orientations du SCOTERS

Le SCOTERS vise à développer l'axe parc de l'Etoile – Kehl pour y recevoir des activités métropolitaines. Il s'agit d'y accueillir de l'habitat, des activités économiques et d'autres fonctions urbaines permettant le développement d'activités métropolitaines.

Analyse de la demande

Le projet se situe sur l'axe parc de l'Etoile – Kehl et répond aux objectifs du SCOTERS en matière d'habitat et d'autres fonctions urbaines.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le permis de construire Bâtiment C Rue du bassin Austerlitz à Strasbourg n'appelle pas de remarque.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **29 FEV. 2016**

La publication le

29 FEV. 2016
29 FEV. 2016

Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

